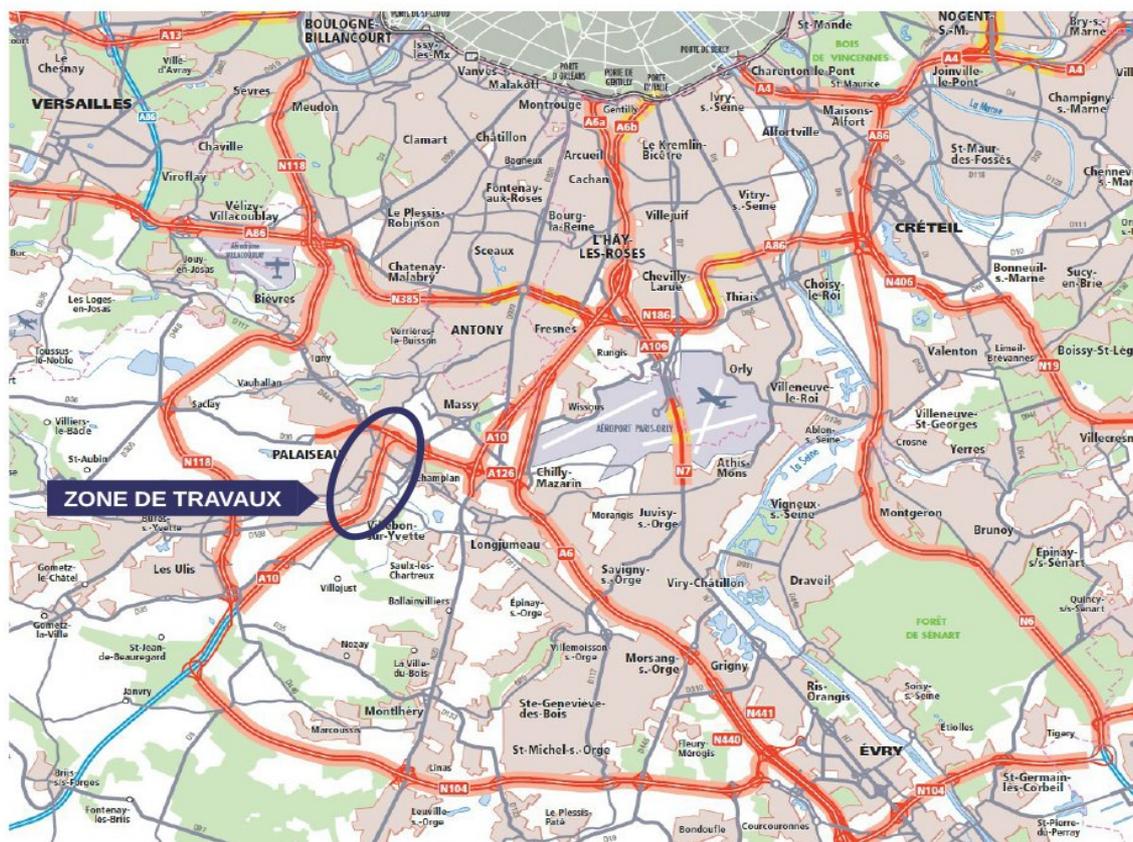


Créteil, le 24 mars 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Création d'une voie dédiée aux bus sur l'autoroute A10 3^{ème} phase de travaux de mars à septembre 2017

Dans le cadre du programme prioritaire de réalisation des voies dédiées aux bus annoncé par l'État, la Région Île-de-France et le STIF en juin 2014, la direction des routes Île-de-France (DiRIF) poursuit les travaux d'aménagement de la voie dédiée aux bus implantée dans le sens province-Paris de l'autoroute A10 pour desservir la gare de Massy. Cette voie dédiée aux bus vise à réduire et fiabiliser le temps de parcours des usagers des bus, en leur permettant de franchir la congestion la plus dure dans ce secteur, sans pénaliser le temps de parcours des autres usagers.

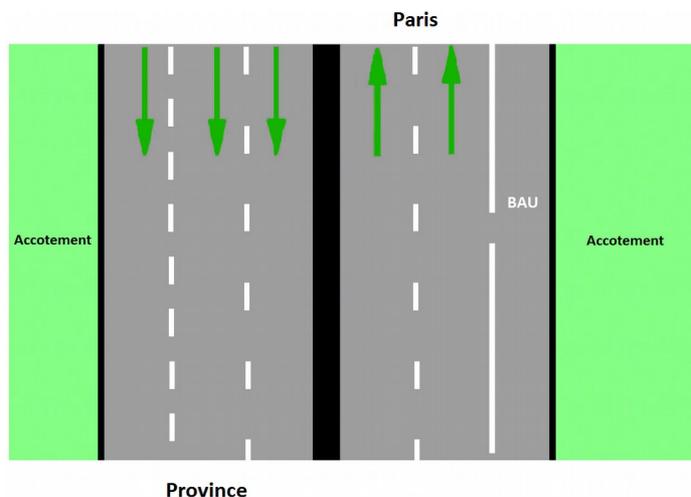


CONTACT PRESSE :
Robin LEROY, téléphone : 01 17 06 26 09

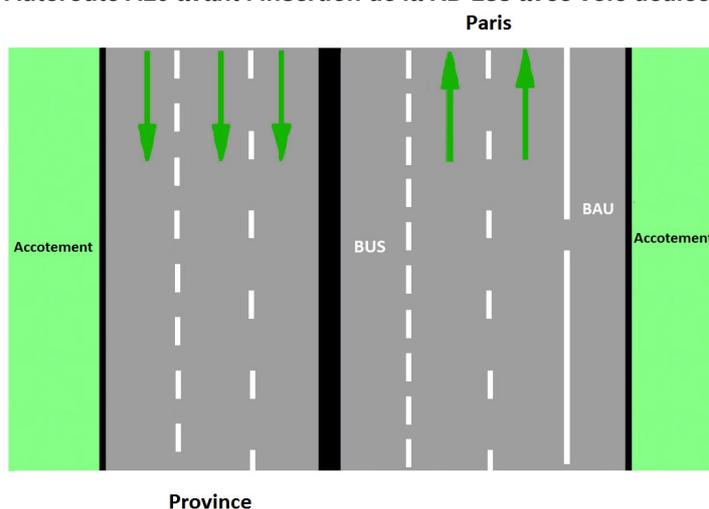
Sophie MOZER, téléphone : 01 46 76 88 08

Cette voie dédiée aux bus sur l'autoroute A10 est **une voie supplémentaire créée à gauche des voies de circulation existantes**. Elle s'étendra sur un linéaire de 3,3 kilomètres, depuis l'amont de la bretelle d'insertion de la RD188 sur le sens province-Paris de l'autoroute A10 jusqu'à l'entrée sur le giratoire d'accès à la gare de Massy.

Autoroute A10 avant l'insertion de la RD 188 sans voie dédiée



Autoroute A10 avant l'insertion de la RD 188 avec voie dédiée



La création de la voie dédiée nécessite principalement l'élargissement par la droite de la chaussée sur 1,6 km, l'aménagement du terre-plein central et une restitution de la bande d'arrêt d'urgence sur tout le linéaire.

Les travaux nécessaires à la création de cette voie dédiée aux bus représentent un investissement de 11,4 M€, cofinancés à parité par l'État et la Région Île-de-France.

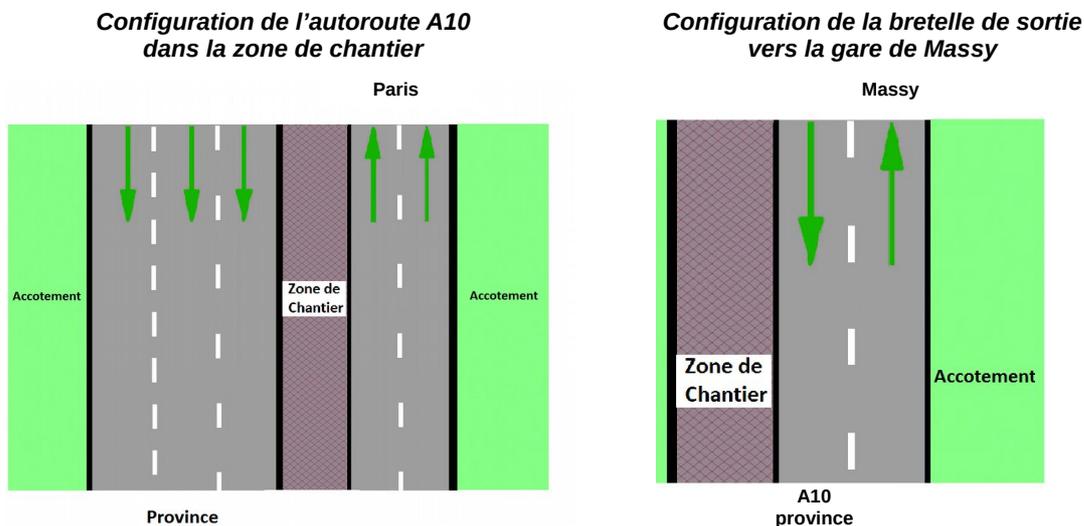
Les deux premières phases de travaux ont débuté le 04 avril 2014 et se sont achevées le 20 mars 2017. Elles ont permis l'élargissement de la plate-forme, la mise en place des dispositifs de retenue et la création de la nouvelle bande d'arrêt d'urgence.

La troisième phase des travaux a débuté le **20 mars 2017**, sur une zone située à gauche des voies de circulation sur toute la section concernée. Durant cette troisième phase seront réalisés l'aménagement de la voie dédiée en terre plein central et de la bretelle de sortie vers la gare de Massy TGV.



Pour garantir les conditions de sécurité des usagers et des intervenants pendant cette 3ème phase, l'espace nécessaire aux travaux doit être libéré de toute circulation. Aussi, **la largeur des voies de circulation est réduite ainsi que la bande d'arrêt d'urgence dans le sens province > Paris de l'autoroute A10** qui sera supprimée après l'insertion de la RD 188. Dans cette configuration, la **vitesse maximale autorisée reste réduite à 70 km/h** sur toute la section de l'autoroute A10 concernée par les travaux, avec interdiction de dépasser pour les poids lourds.

La vitesse maximale autorisée dans la bretelle de sortie vers la gare de Massy est fixée à **50 km/h**.



Pour mettre en place cette configuration, il est nécessaire de libérer la chaussée de toute circulation. Compte tenu du trafic sur l'autoroute A10, une telle disposition n'est possible que de nuit, en semaine. Ainsi **jusqu'au 31 mars 2017 matin, de nuits (de 22h00 à 05h00) en semaine (du lundi soir au vendredi matin), le sens province > Paris de l'autoroute A10 est fermé à la circulation** depuis la Francilienne (RN104) après la bretelle d'accès à la RN118, jusqu'à la bretelle d'insertion sur l'autoroute A6. Les usagers sont **déviés par la route nationale RN118 vers Paris, puis par l'autoroute A86 vers Créteil**.

Les **bretelles d'accès au sens province > Paris de l'autoroute A10** sont également **fermées**, ainsi que **la route RD188 dans le sens Orsay > autoroute A10 direction Paris** et **l'autoroute A126 dans le sens Polytechnique > autoroute A10**. Les usagers sont orientés par la signalisation mise en place.



Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Les usagers peuvent consulter www.sytadin.fr pour préparer leur déplacement. Les alertes sont relayées sur Twitter (@syttadin).

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1.